

---

**SPF FIN**

---

**Patris**  
**Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier**  
**d'enregistrement**

**Version 1.0**

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

## Historique des modifications

Date	Version	Description	Auteur
01/06/2004	0.1	Première version	Peter Dillen
03/06/2004	0.2	Changements après workshop C. Hupperts	Peter Dillen
04/06/2004	0.3	Changements après workshop C. Hupperts	Peter Dillen
07/06/2004	0.4	Fusion avec Use Case 14.1-01bis «Enregistrer une mission sous seing privé»	Peter Dillen
09/06/2004	0.5	Corrections par C. Hupperts et consolidation avec processus 14.1	Peter Dillen
10/06/2004	1.0	Changements pendant la validation par C. Hupperts	Peter Dillen

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

## Table des Matières

1.	Description du Use Case	1
1.1	Brève description	1
1.2	Acteurs et Acteurs Métier impliqués	1
1.3	Concepts impliqués	1
1.4	Règles Métier	1
1.5	Hypothèses	2
2.	Flux d'événements	2
2.1	Flux de base	2
2.2	Flux alternatifs	3
2.2.1	Identification ambiguë du dossier client	3
2.2.2	Client n'est pas trouvé	3
2.2.3	Le client est une partie du contrat	4
2.2.4	Le bien n'est pas dans la liste	4
2.2.5	Aucun bien lié aux parties	4
2.2.6	L'information ne correspond pas aux données Patris	4
2.2.7	Article pas valable pour la région	5
2.2.8	Régime de faveur refusé	5
2.2.9	Régime de faveur qui nécessite un contrôle	5
2.2.10	Correction d'un dossier désapprouvé	5
2.2.11	Analyse fiscale d'un dossier présenté dans une antenne d'archive	6
2.3	Flux exceptionnels	6
2.3.1	Introduction annulée	6
3.	Exigences spéciales	6
3.1	Protection	6
3.2	Fréquence d'utilisation	6
3.3	Mode d'interaction	6
3.4	Disponibilité	7
3.5	Autres exigences spéciales	7
4.	Pré-conditions	7
5.	Post-conditions	7
6.	Points d'extension	7
7.	Questions/Problèmes	7
8.	Scénarios	7

Paris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

# Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement

## 1. Description du Use Case

### Créer un dossier d'enregistrement

#### 1.1 Brève description

Quand une personne veut faire enregistrer un acte sous seing privé, un dossier est créé par un gestionnaire dans une antenne satellite. Ce dossier contient une version électronique de l'acte, les données structurées de l'acte et des données fiscales pour le calcul des droits d'enregistrement que le client doit payer. Après la création du dossier, il est envoyé pour un contrôle.

Les actes de professionnels sont traités dans le use case 14.1-UC01.

#### 1.2 Acteurs et Acteurs Métier impliqués

Acteur	Acteur métier - Lieu	Description
Gestionnaire		
Registre Bis		

#### 1.3 Concepts impliqués

Se reporter au glossaire du projet.

#### 1.4 Règles Métier

1. Toutes les missions peuvent être classifiées par type. Les missions suivantes sont dans la compétence légale de l'entité « Sécurité Juridique (SJ) » :
  - a. l'enregistrement
  - b. la transcription
  - c. l'inscription
  - d. la mention marginale
  - e. les actes notariés
  - f. les jugements
  - g. les exploits d'huissier
  - h. les actes administratifs (authentiques)

Pour chaque type de mission, le bordereau est spécifique. Une analyse détaillée sera nécessaire pour déterminer quelles données sont nécessaires et quelles données peuvent être rempli par le gestionnaire de données pendant l'enregistrement d'une mission

2. Le gestionnaire vérifie que le type indiqué sur l'acte est conforme aux informations spécifiées sur le contrat. Si le gestionnaire découvre que le type n'est pas correct, il spécifie le type corrigé dans le champ « type fiscale », qui est dans tous les autres cas égale au valeur dans le champ « type de mission ». Le calcul du montant des droits d'enregistrement se fait sur base du type fiscale.
3. Dans certains cas, il faut créer un sommier, c'est-à-dire quand le client doit satisfaire à certaines conditions pendant une période de temps. Pour les droits d'enregistrement ils existent des sommiers 29 et 67. Sommier 29 est pour la surveillance de tout fait donnant lieu à la perception d'un droit d'enregistrement supplémentaire. Sommier 67 est pour le contrôle du maintien d'une faveur fiscale immédiate ou après une restitution de droits.
4. L'orientation du dossier de travail est fait basé sur la commune du bien immeuble spécifiée dans la mission. Pour chaque commune le système sait quelle antenne est compétente. Si une commune a plusieurs antennes compétentes, la rue et l'adresse sont utilisées en plus pour déterminer l'antenne compétente. Si le document soumis contient plusieurs biens situés dans des antennes différentes, le système va créer de dossiers de travail différents. Si la mission ne spécifie pas un bien immeuble, le dossier de travail est orienté vers l'antenne archive lié au antenne satellite
5. Le paiement doit être fait préalablement pour toutes les missions sauf les missions successions

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

## 1.5 Hypothèses

1. Avant qu'un dossier de travail soit créé un contrôle se fait par le gestionnaire vérifiant les conditions de forme de l'acte, c'est-à-dire vérifiant que l'acte reprend toutes les informations nécessaires. Si l'acte à enregistrer n'est pas complet, il n'est pas scanné et le dossier n'est pas créé.
2. La banque de données Patris est suffisamment complète pour faire les contrôles sur les avoirs et l'historique immobilier d'une personne. Cela veut dire qu'elle reprend une situation d'au moins 30 ans en arrière.
3. Toutes les demandes externes sont signées. Soit électroniquement, soit par une signature manuscrite si la demande est rédigée sur un support physique. La signature électronique est légalement acceptée et le système peut identifier le gestionnaire par sa signature électronique. Le traitement de la signature électronique ne fait pas partie de Patris.

## 2. Flux d'événements

### 2.1 Flux de base

1. Le use case commence lorsque le gestionnaire veut introduire une demande d'enregistrement dans le système
2. Le gestionnaire indique qu'il veut introduire une nouvelle demande d'enregistrement
3. Le système propose le formulaire pour reprendre les données du client (nom, adresse, canal préféré pour la communication, numéro national, numéro d'identification de BCE). Le client est la personne qui demande la formalité de l'enregistrement.
4. Le gestionnaire soumet le formulaire au système
5. Le système :
  - a. recherche le dossier client
  - b. affiche le dossier client
6. Le gestionnaire confirme le client pour la mission
7. Le système :
  - a. crée une mission et l'assigne au client et au gestionnaire
  - b. crée un nouveau dossier de travail pour la mission
  - c. assigne le dossier de travail à l'antenne territoriale d'origine
  - d. met l'état du dossier sur « nouveau »
  - e. remplit la date d'ouverture avec la date d'entrée
  - f. affiche le formulaire pour identifier le type de la mission
8. Le gestionnaire choisit le type de mission (BR1)
9. Le système offre la possibilité d'introduire les données d'enregistrement présentant le bordereau pour le type de mission sélectionné: le nom et la qualité de la/des partie/s, le type de bien, l'identification ou descriptif du bien, la destination du bien (habitation, commercial), la valeur déclarée, dans le cas d'un bail la durée du bail
10. Le gestionnaire :
  - a. accroche la version digitalisée du contrat
  - b. indique que l'acte est présenté au guichet
  - c. remplit le type fiscal (BR2)
11. Pour chaque partie au contrat (le nombre dépend du type de mission) :
  - a. Le gestionnaire indique que la partie n'est pas égale au client du dossier
  - b. Le système propose le formulaire pour reprendre les données de la partie (nom, adresse, canal préféré pour la communication, numéro national, numéro d'identification de BCE)
  - c. Le gestionnaire soumet le formulaire au système
  - d. Le système recherche la personne et l'affiche
  - e. Le confirme la partie
  - f. Le gestionnaire remplit la qualité de la personne (propriétaire, locataire, vendeur, acquéreur, ...)

Paris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

12. Le système :
  - a. recherche les biens (meubles et immeubles) liés aux parties identifiées
  - b. montre la liste des biens trouvés, avec pour chaque bien, le type (meuble, immeuble) et le propriétaire
13. Le gestionnaire :
  - a. indique un bien dans la liste
  - b. choisit la destination du bien
  - c. remplit la valeur déclaré du contrat (prix de vente, loyer, ...)
  - d. spécifie la durée du bail dans le cas d'un contrat qualifié comme « bail »
  - e. choisit l'article du code sur lequel se base la perception pour le régime fiscal ou le régime de faveur
14. Le système :
  - a. vérifie que l'article de loi est valable dans la région du bien
  - b. vérifie éventuellement dans la banque de données si la personne a droit au régime de faveur demandé
  - c. indique que la personne a droit au régime
  - d. crée un sommier pour le régime accepté ou pour la tenue en suspens de droits si applicable (BR3)
  - e. calcule le montant des droits d'enregistrement et d'hypothèque sur base du type fiscal
15. Le gestionnaire remplit le mode de paiement
16. Le système met l'état du dossier sur « à contrôler »
17. Le use case se termine.

## 2.2 Flux alternatifs

### 2.2.1 Identification ambiguë du dossier client

Si, lors de l'étape 5.a du flux de base, le système découvre qu'il y a plusieurs dossiers client qui satisfont la requête, alors :

1. Le système affiche une liste avec tous les dossiers client qui satisfont la requête
2. Le gestionnaire sélectionne le dossier client pour la mission
3. Le flux de base est repris à l'étape 5.b

### 2.2.2 Client n'est pas trouvé

Si, lors de l'étape 5.a du flux de base, le système découvre qu'il n'y a pas de client disponible qui satisfait la requête, alors :

1. Le système :
  - a. affiche un message pour indiquer qu'il n'y a pas des clients disponibles qui satisfont la requête
  - b. demande au client soit de refaire la requête, soit de créer un nouveau client
2. Le gestionnaire choisit de refaire la requête
3. Le flux de base est repris à l'étape 3

#### 2.2.2.1 Création d'un nouveau client

Si, lors de l'étape 1.b du flux alternatif « 2.2.2 Client n'est pas trouvé », le gestionnaire choisit de créer un nouveau client, alors :

1. Le système affiche le formulaire afin de créer un nouveau client (nom, adresse, canal préféré pour la communication, numéro national, numéro d'identification de BCE)
2. Le gestionnaire envoie le formulaire rempli au système
3. Le système :
  - a. crée le nouveau client dans la base des données
  - b. envoie les données clients au système « Registre Bis »
4. Le système « Registre Bis » envoie une confirmation au système
5. Le flux de base recommence à l'étape 7.a

Paris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

#### 2.2.2.1.1 Le système « Registre Bis » est indisponible

Si, lors de l'étape 4 du flux alternatif « 2.2.2.1 Création d'un nouveau client », le système ne reçoit pas une réponse, alors :

1. Le système indique que les données « client » n'ont pas pu être transmis mais est conservé pour envoi automatique ultérieur
2. Le système mémorise la demande de création nouveau client pour envoi ultérieur
3. Le flux de base recommence à l'étape 7.a

#### 2.2.3 Le client est une partie du contrat

Si, lors de l'étape 11.a, le gestionnaire indique que la partie est égale au client du dossier, alors le flux de base recommence à l'étape 11.f.

#### 2.2.4 Le bien n'est pas dans la liste

Si, lors de l'étape 13.a, le gestionnaire ne retrouve pas le bien dans la liste, alors :

1. Le gestionnaire indique que le bien n'est pas dans la liste
2. Le système demande le type de bien à rechercher
3. Le gestionnaire indique le type de bien, pour ce flux « immeuble »
4. Le système propose d'introduire les données pour rechercher un bien : la commune, la rue et le numéro de rue
5. Le gestionnaire introduit les critères de recherche en introduisant l'identification de l'adresse du bien : la commune, la rue et le numéro de rue
6. Le système montre tous les biens qui répondent aux critères introduits
7. Le gestionnaire indique un bien dans la liste
8. Le flux de base recommence à l'étape 13.b

#### 2.2.4.1 Le bien n'est pas dans la nouvelle liste

Si, lors de l'étape 6 du flux alternatif « 2.2.4 Le bien n'est pas dans la liste », le système ne retrouve aucun bien qui ne répond aux critères introduits, alors :

1. Le système montre le message qu'aucun bien n'est retrouvé répondant aux critères
2. Le gestionnaire valide le message
3. Le système demande si un bien doit être ajouté au système
4. Le gestionnaire répond à la question : si non, retour à l'étape 4 du flux alternatif « 2.2.4 Le bien n'est pas dans la liste », si oui
5. Le système propose d'identifier le bien par son adresse
6. Le gestionnaire introduit la commune, la rue et le numéro de rue
7. Le flux continue à l'étape 8 du flux alternatif « 2.2.4 Le bien n'est pas dans la liste »

#### 2.2.4.2 Le bien est meuble

Si, lors de l'étape 3 du flux alternatif « 2.2.4 Le bien n'est pas dans la liste », le gestionnaire indique le type de bien comme « meuble »

1. Le système demande un descriptif du bien meuble
2. Le gestionnaire remplit le descriptif du bien meuble
3. Le flux continue à l'étape 8 du flux alternatif « 2.2.4 Le bien n'est pas dans la liste »

#### 2.2.5 Aucun bien lié aux parties

Si, lors de l'étape 12.a, le système détecte qu'il n'y a aucun bien lié aux parties identifiées, alors :

1. Le système montre un message indiquant qu'aucun bien n'est lié aux parties identifiées
2. Le gestionnaire valide le message
3. Le flux continue à l'étape 2 du flux alternatif « 2.2.4 Le bien n'est pas dans la liste »

#### 2.2.6 L'information ne correspond pas aux données Patris

Si, lors de l'étape 13.b, le système détecte que le gestionnaire choisit une destination pour un bien qui, en combinaison avec la qualité de la partie, ne correspond pas aux données dans la base de données (p.ex. une

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

personne qui vend un bien sans être propriétaire), alors :

1. Le système montre un message signalant que l'information ne correspond pas aux données Patris, avec la raison
2. Le gestionnaire valide le message
3. Le flux de base recommence à l'étape 13.c

### 2.2.7 Article pas valable pour la région

Si, lors de l'étape 14.a, le système détecte que l'article spécifié n'est pas valable pour la région, alors :

1. Le système montre un message signalant que l'article spécifié n'est pas valable pour la région
2. Le gestionnaire valide le message
3. Le flux de base recommence à l'étape 13.e

### 2.2.8 Régime de faveur refusé

Si, lors de l'étape 14.b, le système détecte que la personne n'a pas droit au régime de faveur, alors :

1. Le système :
  - a. indique que la personne n'a pas droit au régime spécifié
  - b. met à jour l'article sur laquelle cette décision s'est basée
  - c. vérifie que l'acte est créé dans une antenne satellite
  - d. montre un message signalant que le régime a été refusé avec la raison du refus
2. Le gestionnaire valide le message
3. Le flux de base recommence à l'étape 14.e

#### 2.2.8.1 Régime de faveur refusé pour un acte qui est créé dans une antenne d'archive

Si, lors de l'étape 1.c du flux alternatif « 2.2.8 Régime de faveur refusé », le système détecte que l'acte n'est pas créé dans une antenne satellite, mais dans une antenne d'archive, alors :

1. Le système demande de corriger les données fiscales du dossier
2. Le gestionnaire choisit l'article du code sur lequel se base la perception pour le régime fiscal
3. Le système :
  - a. vérifie que l'article de loi est valable dans la région du bien
  - b. sauvegarde l'historique des données fiscales du dossier
  - c. calcule le montant des droits d'enregistrement ou d'hypothèque à réclamer
4. Le gestionnaire valide le montant de droits supplémentaires à réclamer
5. Le système met l'indicateur « droits supplémentaires » ou « restitution » dépendant du cas
6. Le flux alternatif recommence à l'étape 3 du flux alternatif « 2.2.8 Régime de faveur refusé »

### 2.2.9 Régime de faveur qui nécessite un contrôle

Si, lors de l'étape 14.b, le système détecte que la personne a droit au régime de faveur et que le régime a nécessité un contrôle de l'historique des propriétés dans le chef de l'acquéreur, alors :

1. Le système montre l'historique des propriétés dans le chef de l'acquéreur, dans le cas d'un régime de faveur
2. Le gestionnaire valide que l'acquéreur peut avoir droit au régime
3. Le flux de base recommence à l'étape 14.c

### 2.2.10 Correction d'un dossier désapprouvé

Quand le dossier a été contrôlé et le contrôleur ne l'a pas approuvé, le dossier est renvoyé au gestionnaire.

1. Ce flux alternatif démarre quand un gestionnaire veut continuer un dossier en attente analyse fiscale, donc avant l'étape 2 du flux de base
2. Le gestionnaire indique qu'il veut corriger un dossier désapprouvé
3. Le système montre une liste de tous les dossiers qui sont liés au gestionnaire et qui sont dans l'état « en attente correction »
4. Le gestionnaire indique un dossier
5. Le système ouvre le dossier indiqué
6. Le flux de base recommence à l'étape 10.c



Paris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

### 2.2.11 Analyse fiscale d'un dossier présenté dans une antenne d'archive

Quand le dossier a été créé dans un antenne d'archive, le gestionnaire peut ouvrir et compléter le dossier si ce dossier a été mis en état « en attente analyse fiscale ».

Ceci est, entre autres, le cas pour les dossiers qui traitent des demandes pour les gages sur fonds de commerce (et privilège agricole).

1. Ce flux alternatif démarre quand un gestionnaire veut continuer un dossier en attente analyse fiscale, donc avant l'étape 2 du flux de base
2. Le gestionnaire indique qu'il veut continuer un dossier en attente analyse fiscale
3. Le système montre une liste de tous les dossiers qui sont attribués à l'entité territoriale et qui sont dans l'état « en attente analyse fiscale »
4. Le gestionnaire indique un dossier
5. Le système ouvre le dossier indiqué
6. Le flux de base recommence à l'étape 10.c

## 2.3 Flux exceptionnels

### 2.3.1 Introduction annulée

Le gestionnaire peut décider d'interrompre l'introduction de sa demande à chaque moment. Si le dossier a déjà été créé, son état est mis sur « annulé » et remplit la raison d'annulation avec « interruption ».

## 3. Exigences spéciales

### 3.1 Protection

✓	Protection	Description
	Autorisation	L'utilisateur est-il autorisé à exécuter le processus demandé?
	Authentification	L'utilisateur est-il réellement celui qu'il prétend être?
	Intégrité	S'assurer que les éléments de données sont intégrés, qu'ils sont valablement et correctement formés
	Non-répudiation	Peut-on prouver qu'un utilisateur a exécuté une tâche déterminée? Pouvons-nous éviter une discussion?
	Confidentialité	Les personnes peuvent-elles voir les données?

### 3.2 Fréquence d'utilisation

✓	Fréquence	Description
	Occasionnellement	En moyenne moins de 1x par jour
	Fréquent	En moyenne utilisé entre 1 et 10 fois par jour
	Intensif	En moyenne utilisé plus de 10 fois par jour

### 3.3 Mode d'interaction

✓	Nature des interactions	Description
	Interactif	L'utilisateur attend une réponse du système et inversement (déroulement en alternance)
	Par lots ( <i>batch</i> )	Plusieurs transactions peuvent être émises ensemble, les résultats y afférents peuvent être transmis en même temps
	Déposer	On n'attend pas de réponse immédiate du système

✓	Matériel utilisé	Connecté	Déconnecté
	Poste de Travail		
	Ordinateur Portable		
	...		

Paris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-01 Créer un dossier d'enregistrement	Date: 10/06/2004
Référence du document	

### 3.4 Disponibilité

✓	Disponibilité escomptée	Description
	Heures de bureau	entre 8 et 17 heures, 5 jours par semaine
	Heures de bureau prolongées	entre 6 et 19 heures, 5 jours par semaine
	Heures Internet	24 heures sur 24, 7 jours par semaine

### 3.5 Autres exigences spéciales

N/A

### 4. Pré-conditions

1. Demande informatisée: Chaque demande est disponible sur format numérisé (les demandes sur papier sont scannées).

### 5. Post-conditions

1. Dossier créé: Il y a un nouveau dossier de mission dans le système qui a comme sujet la demande posée.

### 6. Points d'extension

N/A

### 7. Questions/Problèmes

N°	Question	Réponse
1		
2		
3		

N°	Problème	Solution	Consensus	Approuvé
1				
2				
3				
4				
5				

### 8. Scénarios

N/A

**Patris**  
**Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un  
dossier d'enregistrement au niveau fiscal**

**Version 1.1**

Patris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

## Historique des modifications

Date	Version	Description	Auteur
01/06/2004	0.1	Première version	Peter Dillen
03/06/2004	0.2	Changements après workshop C. Hupperts	Peter Dillen
04/06/2004	0.3	Changements après workshop C. Hupperts	Peter Dillen
09/06/2004	0.4	Consolidation avec processus 14.1	Peter Dillen
10/06/2004	1.0	Changements pendant la validation par C. Hupperts	Peter Dillen
16/06/2004	1.1	Révision de qualité	Peter Dillen

Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

## Table des Matières

1.	Description du Use Case	1
1.1	Brève description	1
1.2	Acteurs et Acteurs Métier impliqués	1
1.3	Concepts impliqués	1
1.4	Règles Métier	1
1.5	Hypothèses	1
2.	Flux d'événements	1
2.1	Flux de base	1
2.2	Flux alternatifs	2
2.2.1	Le système comptable n'est pas disponible	2
2.3	Flux exceptionnels	2
2.3.1	Pas de dossiers à contrôler	2
2.3.2	Pas approuvé – acte notarial	2
2.3.3	Enregistrement déjà payé	4
2.3.4	Demande d'évaluation de désaccord	6
3.	Exigences spéciales	6
3.1	Protection	6
3.2	Fréquence d'utilisation	6
3.3	Mode d'interaction	6
3.4	Disponibilité	7
3.5	Autres exigences spéciales	7
4.	Pré-conditions	7
5.	Post-conditions	7
6.	Points d'extension	7
7.	Questions/Problèmes	7
8.	Scénarios	7

Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

# Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal

## 1. Description du Use Case

[Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal](#) [Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal](#)

### 1.1 Brève description

Un contrôleur vérifie si l'information dans le dossier correspond aux données sur l'acte et que les données fiscales sont correctes afin d'approuver le montant des droits d'enregistrement qu'on réclamera ou qui est réclamé au client.

Ce contrôle est effectué pour tous les actes sous seing privé (dans ce cas le contrôle est immédiat) et pour certains actes de professionnel.

### 1.2 Acteurs et Acteurs Métier impliqués

Acteur	Acteur métier - Lieu	Description
Contrôleur		
Système comptable		
Système « livraison et distribution »		
Serveur mail		

### 1.3 Concepts impliqués

Se reporter au glossaire du projet.

### 1.4 Règles Métier

1. Un contrôle est effectué pour 3 types de dossier :
  - a. Les dossiers qui sont créés à l'entité territoriale du contrôleur pour lesquels un contrôle immédiat doit être fait
  - b. Les dossier qui sont créés dans une antenne d'archive pour lesquels le gestionnaire de l'entité satellite a effectué l'analyse fiscale
  - c. Les dossiers qui sont marqués pour contrôle par le système « gestion de risques »

### 1.5 Hypothèses

1. Le système « livraison et distribution » décrit correspond au système DOROTHEE phase 2, capable d'envoyer des courriers individuels.

## 2. Flux d'événements

### 2.1 Flux de base

1. Le use case commence lorsque le contrôleur veut contrôler un dossier d'enregistrement qui se trouve dans le système
2. Le contrôleur indique qu'il veut contrôler un dossier
3. Le système montre une liste de tous les dossiers qui nécessitent un contrôle (BR1):
  - a. les dossiers qui sont dans l'état « à contrôler » et qui sont créés à l'entité territoriale du contrôleur et qui sont présenté au seing privé (ces dossiers sont indiqués comme urgent)
  - b. les dossier qui sont dans l'état « à contrôler » desquels le bien du dossier est lié à l'entité territoriale pour lesquels le gestionnaire a effectué l'analyse fiscale
  - c. les dossiers qui sont marqués pour contrôle, indépendant de l'état du dossier
4. Le contrôleur sélectionne un dossier
5. Le système montre le dossier et la version électronique de l'acte, et l'acte correctif s'il existe, les indicateurs « droits supplémentaires » et « restitution »

Patris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

6. Le contrôleur indique que le dossier est correct
7. Le système :
  - a. met l'indicateur « contrôlé et approuvé »
  - b. vérifie que le dossier n'est pas encore payé
  - c. met l'état du dossier sur « en attente de paiement »
  - d. demande au système comptable d'exécuter l'écriture comptable identifiée comme suit :
    - i. référence du dossier : le numéro unique du dossier d'enregistrement
    - ii. numéro de créance au sein du dossier : un nouveau numéro, unique pour le dossier
    - iii. type d'écriture : création d'une créance fiscale
    - iv. type de créance : droits d'enregistrement
    - v. montant : le montant calculé
    - vi. débiteur : client du dossier
    - vii. créancier : l'entité Sécurité Juridique
    - viii. date de valeur : date du jour
    - ix. délai de prescription : infini
8. Le système comptable confirme la prise en compte de l'écriture comptable
9. Le use case se termine.

## 2.2 Flux alternatifs

### 2.2.1 Le système comptable n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 8, le système comptable n'est pas disponible pour prendre en compte l'écriture comptable, alors :

1. Le système :
  - a. indique que l'écriture comptable n'a pas pu être transmise mais est conservée pour envoi automatique ultérieur
  - b. mémorise la demande de prise en compte d'écriture comptable avec toutes ses caractéristiques, pour envoi ultérieur
2. Le use case recommence à l'étape 9

## 2.3 Flux exceptionnels

### 2.3.1 Pas de dossiers à contrôler

Si, lors de l'étape 3, le système détecte qu'il n'y a pas de dossiers à contrôler, alors,

1. Le système montre un message qu'il n'y a pas de dossiers à contrôler
2. Le contrôleur valide le message
3. Le use case se termine

### 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial

Si, lors de l'étape 6, le contrôleur indique que le dossier n'est pas correct, alors :

1. Le système :
  - a. met l'indicateur « contrôlé et approuvé » sur faux
  - b. détecte qu'il s'agit d'un acte notarial
  - c. demande où se trouve l'erreur et qui a la responsabilité (notaire, client)
2. Le contrôleur :
  - a. remplit la raison du rejet
  - b. choisit le responsable de l'erreur
3. Le système demande de corriger les données fiscales du dossier
4. Le contrôleur choisit l'article du code sur lequel se base la perception pour le régime fiscal
5. Le système :
  - a. vérifie que l'article de loi est valable dans la région du bien
  - b. sauvegarde l'historique des données fiscales du dossier

Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

- c. calcule le montant des droits d'enregistrement ou d'hypothèque à réclamer
6. Le contrôleur valide le montant de droits supplémentaires à réclamer
7. Le système :
  - a. vérifie qu'il s'agit des droits supplémentaires
  - b. demande au système comptable d'exécuter l'écriture comptable identifiée comme suit :
    - i. référence du dossier : le numéro unique du dossier d'enregistrement
    - ii. numéro de créance au sein du dossier : un nouveau numéro, unique pour le dossier
    - iii. type d'écriture : création d'une créance fiscale
    - iv. type de créance : droits d'enregistrement
    - v. montant : le montant calculé
    - vi. débiteur : le responsable d'erreur
    - vii. créancier : l'entité Sécurité Juridique
    - viii. date de valeur : date du jour
    - ix. délai de prescription : infini
8. Le système comptable confirme la prise en compte de l'écriture comptable
9. Le système prépare une communication pour le responsable de l'erreur avec une copie de l'acte et le bordereau et la raison du rejet
10. Le contrôleur valide la communication
11. Le système transmet la communication au système « livraison et distribution » avec les coordonnées du client (nom, prénom, adresse)
12. Le système « livraison et distribution » confirme la prise en charge du document
13. Le use case se termine

#### 2.3.2.1 Article pas valable pour la région

Si, lors de l'étape 5.a du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial », le système détecte que l'article spécifié n'est pas valable pour la région, alors :

1. Le système montre un message signalant que l'article spécifié n'est pas valable pour la région
2. Le gestionnaire valide le message
3. Le flux recommence à l'étape 4 du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial »

#### 2.3.2.2 Demande de restitution

Si, lors de l'étape 7.a du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial », le système détecte qu'il s'agit d'une restitution, alors :

1. Le système prépare une communication pour le responsable de l'erreur avec une copie de l'acte et le bordereau et la demande d'introduire une demande de restitution
2. Le flux recommence à l'étape 10 du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial »

#### 2.3.2.3 Le système comptable n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 8 du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial », le système comptable n'est pas disponible pour prendre en compte l'écriture comptable, alors :

1. Le système :
  - a. indique que l'écriture comptable n'a pas pu être transmise mais est conservée pour envoi automatique ultérieur
  - b. mémorise la demande de prise en compte d'écriture comptable avec toutes ses caractéristiques, pour envoi ultérieur
2. Le flux recommence à l'étape 9 flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial »

#### 2.3.2.4 Le système 'livraison et distribution' n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 12 du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial », le système « livraison et distribution » n'est pas disponible pour transmettre la communication, alors :

1. Le système :
  - a. indique que le document n'a pas pu être transmis mais est conservé pour envoi automatique



Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

ultérieur

- b. mémorise la demande d'envoi par courrier, le document et les coordonnées du destinataire pour envoi ultérieur
2. Le flux recommence à l'étape 13 du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial »

### 2.3.2.5 Communication par mail

Si, lors de l'étape 11 du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial », le système détecte que le mode de communication à utiliser est « e-mail », alors :

1. Le système transmet la communication au serveur mail avec les coordonnées du destinataire (nom, prénom, adresse e-mail)
2. Le serveur mail confirme la prise en charge du document
3. Le flux recommence à l'étape 13 du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial »

#### 2.3.2.5.1 Le serveur mail n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 2 du flux alternatif « 2.3.2.5 Communication par mail », le serveur mail n'est pas disponible pour transmettre la communication, alors :

1. Le système :
  - a. indique que le document n'a pas pu être transmis mais est conservé pour envoi automatique ultérieur
  - b. mémorise la demande d'envoi par mail, le document et les coordonnées du destinataire pour envoi ultérieur
2. Le flux recommence à l'étape 3 du flux alternatif « 2.3.2.5 Communication par mail »

### 2.3.2.6 Pas approuvé – acte privé

Si, lors de l'étape 1.b du flux exceptionnel « 2.3.2 Pas approuvé – acte notarial », le système détecte qu'il s'agit d'un acte sous seing privé, alors :

1. Le système :
  - a. met l'état du dossier sur « en attente correction »
  - b. demande où se trouve l'erreur et qui a la responsabilité (client, gestionnaire)
2. Le contrôleur :
  - a. remplit la raison du rejet
  - b. choisit le responsable de l'erreur
3. Le système :
  - a. détecte que l'acte est présenté au guichet (contrôle immédiat)
  - b. montre un message que l'acte doit être corrigé par le gestionnaire
4. Le use case se termine

### 2.3.3 Enregistrement déjà payé

Si, lors de l'étape 7.b, le système détecte que le dossier a déjà été payé, alors :

1. Le système :
  - a. vérifie que l'indicateur « droits supplémentaires » n'est pas mis
  - b. vérifie que l'indicateur « restitution » n'est pas mis
  - c. vérifie que le dossier n'a pas été créé dans un antenne d'archive
2. Le use case se termine.

#### 2.3.3.1 L'indicateur 'droits supplémentaires' est mis par le gestionnaire

Si, lors de l'étape 1.a du flux exceptionnel « 2.3.3 Enregistrement déjà payé », le système détecte que l'indicateur « droits supplémentaires » est mis, alors :

1. Le système demande au système comptable d'exécuter l'écriture comptable identifiée comme suit :
  - a. référence du dossier : le numéro unique du dossier d'enregistrement
  - b. numéro de créance au sein du dossier : un nouveau numéro, unique pour le dossier

Patris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

- c. type d'écriture : création d'une créance fiscale
- d. type de créance : droits d'enregistrement
- e. montant : le montant calculé
- f. débiteur : le client du dossier
- g. créancier : l'entité Sécurité Juridique
- h. date de valeur : date du jour
- i. délai de prescription : infini
2. Le système comptable confirme la prise en compte de l'écriture comptable
3. Le système prépare une communication pour le responsable de l'erreur avec une copie de l'acte et le bordereau et la raison du rejet
4. Le contrôleur valide la communication
5. Le système transmet la communication au système « livraison et distribution » avec les coordonnées du client (nom, prénom, adresse)
6. Le système « livraison et distribution » confirme la prise en charge du document
7. Le use case se termine

#### 2.3.3.1.1 Le système comptable n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 2 du flux exceptionnel « 2.3.3.1 L'indicateur 'droits supplémentaires' est mis par le gestionnaire », le système comptable n'est pas disponible pour prendre en compte l'écriture comptable, alors :

1. Le système :
  - c. indique que l'écriture comptable n'a pas pu être transmise mais est conservée pour envoi automatique ultérieur
  - d. mémorise la demande de prise en compte d'écriture comptable avec toutes ses caractéristiques, pour envoi ultérieur
2. Le flux recommence à l'étape 3 du flux exceptionnel « 2.3.3.1 L'indicateur 'droits supplémentaires' est mis par le gestionnaire »

#### 2.3.3.1.2 Le système 'livraison et distribution' n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 6 du flux exceptionnel « 2.3.3.1 L'indicateur 'droits supplémentaires' est mis par le gestionnaire », le système « livraison et distribution » n'est pas disponible pour transmettre la communication, alors :

1. Le système :
  - a. indique que le document n'a pas pu être transmis mais est conservé pour envoi automatique ultérieur
  - b. mémorise la demande d'envoi par courrier, le document et les coordonnées du destinataire pour envoi ultérieur
2. Le flux recommence à l'étape 7 du flux exceptionnel « 2.3.3.1 L'indicateur 'droits supplémentaires' est mis par le gestionnaire »

#### 2.3.3.2 L'indicateur 'restitution' est mis par le gestionnaire

Si, lors de l'étape 1.b du flux exceptionnel « 2.3.3 Enregistrement déjà payé », le système détecte que l'indicateur « restitution » est mis, alors :

1. Le système prépare une communication pour responsable de l'erreur avec une copie de l'acte et le bordereau et la demande d'introduire une demande de restitution
2. Le contrôleur valide la communication
3. Le système transmet la communication au système « livraison et distribution » avec les coordonnées du client (nom, prénom, adresse)
4. Le système « livraison et distribution » confirme la prise en charge du document
5. Le use case se termine

Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

### 2.3.3.2.1 Le système 'livraison et distribution' n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 4 du flux exceptionnel « 2.3.3.2 L'indicateur 'restitution' est mis par le gestionnaire », le système « livraison et distribution » n'est pas disponible pour transmettre la communication, alors :

3. Le système :
  - c. indique que le document n'a pas pu être transmis mais est conservé pour envoi automatique ultérieur
  - d. mémorise la demande d'envoi par courrier, le document et les coordonnées du destinataire pour envoi ultérieur
4. Le flux recommence à l'étape 5 du flux exceptionnel « 2.3.3.2 L'indicateur 'restitution' est mis par le gestionnaire »

### 2.3.3.3 Contrôle de l'analyse fiscale d'un dossier présenté dans un antenne d'archive

Si, lors de l'étape 1.c du flux exceptionnel « 2.3.3 Enregistrement déjà payé », le système détecte que le dossier a été créé dans un antenne d'archive, pour lequel le gestionnaire a effectué l'analyse fiscale, alors :

1. Le système :
  - a. met l'état du dossier sur « analyse fiscale effectué »
  - b. réoriente le dossier vers l'antenne d'archive d'origine
2. Le use case se termine

### 2.3.4 Demande d'évaluation de désaccord

Si, lors de l'étape 6, le contrôleur veut demander une évaluation de désaccord, alors :

1. Le contrôleur indique qu'une évaluation de désaccord doit être faite
2. Le système demande confirmation au contrôleur
3. Le contrôleur confirme vouloir générer une demande d'évaluation de désaccord associée à ce dossier d'enregistrement
4. Le système :
  - a. attribue le sous-statut « demande d'évaluation de désaccord » au dossier d'enregistrement
  - b. sauvegarde le dossier de mission
5. Le flux de base recommence à l'étape 7.a

## 3. Exigences spéciales

### 3.1 Protection

✓	Protection	Description
	Autorisation	L'utilisateur est-il autorisé à exécuter le processus demandé?
	Authentification	L'utilisateur est-il réellement celui qu'il prétend être?
	Intégrité	S'assurer que les éléments de données sont intégrés, qu'ils sont valablement et correctement formés
	Non-répudiation	Peut-on prouver qu'un utilisateur a exécuté une tâche déterminée? Pouvons-nous éviter une discussion?
	Confidentialité	Les personnes peuvent-elles voir les données?

### 3.2 Fréquence d'utilisation

✓	Fréquence	Description
	Occasionnellement	En moyenne moins de 1x par jour
	Fréquent	En moyenne utilisé entre 1 et 10 fois par jour
	Intensif	En moyenne utilisé plus de 10 fois par jour

### 3.3 Mode d'interaction

✓	Nature des interactions	Description
	Interactif	L'utilisateur attend une réponse du système et inversement

Patris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-02 Contrôler un dossier d'enregistrement au niveau fiscal	Date: 16/06/2004
Référence du document	

	(déroulement en alternance)
Par lots ( <i>batch</i> )	Plusieurs transactions peuvent être émises ensemble, les résultats y afférents peuvent être transmis en même temps
Déposer	On n'attend pas de réponse immédiate du système

✓	Matériel utilisé	Connecté	Déconnecté
	Poste de Travail		
	Ordinateur Portable		
	...		

### 3.4 Disponibilité

✓	Disponibilité escomptée	Description
	Heures de bureau	entre 8 et 17 heures, 5 jours par semaine
	Heures de bureau prolongées	entre 6 et 19 heures, 5 jours par semaine
	Heures Internet	24 heures sur 24, 7 jours par semaine

### 3.5 Autres exigences spéciales

N/A

## 4. Pré-conditions

1. Le dossier est en état « à contrôler » ou l'indicateur « contrôle » est indiqué

## 5. Post-conditions

1. L'indicateur « contrôlé et approuvé » est mis

## 6. Points d'extension

N/A

## 7. Questions/Problèmes

N°	Question	Réponse
1		
2		
3		

N°	Problème	Solution	Consensus	Approuvé
1				
2				
3				
4				
5				

## 8. Scénarios

N/A

**Patris**  
**Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le  
paiement d'un dossier d'enregistrement**

**Version 1.1**

Patris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement	Date: 16/06/2004
Référence du document	

## Historique des modifications

Date	Version	Description	Auteur
01/06/2004	0.1	Première version	Peter Dillen
03/06/2004	0.2	Changements après workshop C. Hupperts	Peter Dillen
04/06/2004	0.3	Changements après workshop C. Hupperts	Peter Dillen
09/06/2004	0.4	Consolidation avec processus 14.1	Peter Dillen
10/06/2004	1.0	Changements pendant la validation par C. Hupperts	Peter Dillen
16/06/2004	1.1	Révision de qualité	Peter Dillen

Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement	Date: 16/06/2004
Référence du document	

## Table des Matières

1.	Description du Use Case	1
1.1	Brève description	1
1.2	Acteurs et Acteurs Métier impliqués	1
1.3	Concepts impliqués	1
1.4	Règles Métier	1
1.5	Hypothèses	1
2.	Flux d'événements	1
2.1	Flux de base	1
2.2	Flux alternatifs	2
2.2.1	Paiement direct au guichet	2
2.2.2	Le système 'livraison et distribution' n'est pas disponible	3
2.3	Flux exceptionnels	3
3.	Exigences spéciales	3
3.1	Protection	3
3.2	Fréquence d'utilisation	3
3.3	Mode d'interaction	3
3.4	Disponibilité	3
3.5	Autres exigences spéciales	4
4.	Pré-conditions	4
5.	Post-conditions	4
6.	Points d'extension	4
7.	Questions/Problèmes	4
8.	Scénarios	4

Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement	Date: 16/06/2004
Référence du document	

# Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement

## 1. Description du Use Case

[Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement](#) [Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement](#)

### 1.1 Brève description

Quand le client a payé la contribution, le système comptable envoie un message au système pour annoncer que le paiement a eu lieu. Le système ferme le dossier.

Pour les paiements directs au guichet, le gestionnaire initie la procédure de fermeture du dossier.

### 1.2 Acteurs et Acteurs Métier impliqués

Acteur	Acteur métier - Lieu	Description
Système comptable		
Système « livraison et distribution »		
Gestionnaire		

### 1.3 Concepts impliqués

Se reporter au glossaire du projet.

### 1.4 Règles Métier

- Après paiement, le même dossier est traité par l'entité pour mettre la base de données patrimoniale à jour. Cette entité traite le dossier quand il arrive en état « enregistré fiscal »
- Un dossier de travail pour le service Mesurages et Evaluations est créé pour chaque dossier dans lequel une valeur vénale est déclarée pour un bien.
- Le regroupement en mission d'évaluation se fait en fonction de l'orientation (l'orientation déduite en fonction de la situation du bien).
- Pour vérifier si un bien immeuble ou groupement est identique à un autre dans un dossier de mission d'évaluation existant, le système fait une recherche sur le bien, le but et le type d'estimation.

### 1.5 Hypothèses

- Une interface directe avec un système de paiement par carte bancaire n'est pas prévue. C'est le gestionnaire qui indique dans le dossier que le paiement a eu lieu en cas de paiement par carte bancaire.
- Le système « livraison et distribution » décrit correspond au système DOROTHEE phase 2, capable d'envoyer des courriers individuels.

## 2. Flux d'événements

### 2.1 Flux de base

- Le use case commence lorsque le système comptable envoie un message rapportant le paiement d'un dossier
- Le système :
  - reçoit le message
  - déduit le numéro de dossier du message reçu et cherche le dossier relaté
  - met la date de paiement dans le dossier à la date de réception du paiement
  - remplit la date d'enregistrement avec la date actuelle
  - crée la quittance : une copie de l'acte scanné, la date d'enregistrement et la référence du paiement



Paris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement	Date: 16/06/2004
Référence du document	

- f. prépare la communication au client contenant la quittance
  - g. transmet la communication au système « livraison et distribution » avec les coordonnées du client (nom, prénom, adresse)
3. Le système « livraison et distribution » confirme la prise en charge du document
4. Le système
  - a. met l'état du dossier sur « enregistré fiscal » (BR1)
  - b. vérifie qu'il y a un bien dans le dossier pour lequel une valeur vénale est déclarée (BR2)
  - c. détermine qu'aucun groupement de biens n'est identique à un groupement de biens dans un dossier d'évaluation existant (BR3)
  - d. crée un dossier de mission d'évaluation de biens immobiliers en regroupant les biens avec comme demandeur de la mission le gestionnaire de dossier (BR4)
  - e. numérote le nouveau dossier de mission d'évaluation
  - f. lie le bien au dossier de mission d'évaluation
  - g. introduit les informations de la demande d'enregistrement dans le dossier de mission d'évaluation
  - h. modifie le statut du dossier de mission d'évaluation à « enregistré »
  - i. oriente le dossier de mission d'évaluation vers l'antenne leur correspondant
  - j. lie le dossier de mission d'évaluation au dossier d'enregistrement
5. Le use case se termine.

## 2.2 Flux alternatifs

### 2.2.1 Paiement direct au guichet

Quand le dossier a été présenté au guichet et quand le paiement peut se faire immédiatement en cash ou par carte bancaire, c'est le gestionnaire qui initie la procédure de fermeture.

1. Ce flux alternatif démarre quand un gestionnaire a reçu le paiement du client, donc avant l'étape 2 du flux de base
2. Le gestionnaire indique qu'il veut indiquer le paiement d'un dossier
3. Le système montre une liste de tous les dossiers qui sont liés au gestionnaire et qui sont dans l'état « en attente de paiement »
4. Le gestionnaire :
  - a. sélectionne un dossier
  - b. corrige éventuellement le mode de paiement (en « cash » ou « carte bancaire »)
  - c. indique que le paiement a eu lieu
5. Le système demande au système comptable d'exécuter l'écriture comptable identifiée comme suit :
  - a. référence du dossier : le numéro unique du dossier d'enregistrement
  - b. numéro de créance au sein du dossier : un nouveau numéro, unique pour le dossier
  - c. type d'écriture : paiement d'une créance fiscale
  - d. type de créance : droits d'enregistrement
  - e. montant : le montant payé
  - f. débiteur : le client du dossier
  - g. créancier : l'entité Sécurité Juridique
  - h. date de valeur : date du jour
  - i. date de perception : date du jour
6. Le système comptable confirme la prise en compte de l'écriture comptable
7. Le système :
  - a. met la date de paiement dans le dossier à la date de réception du paiement
  - b. remplit la date d'enregistrement avec la date actuelle
  - c. crée la quittance : une copie de l'acte scanné, la date d'enregistrement et la référence du paiement
  - d. prépare la communication au client contenant la quittance
8. Le gestionnaire valide la communication

Patris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement	Date: 16/06/2004
Référence du document	

9. Le flux de base recommence à l'étape 4.a

### 2.2.2 Le système 'livraison et distribution' n'est pas disponible

Si, lors de l'étape 3, le système « livraison et distribution » n'est pas disponible pour transmettre la communication, alors :

1. Le système :
  - a. indique que le document n'a pas pu être transmis mais est conservé pour envoi automatique ultérieur
  - b. mémorise la demande d'envoi par courrier, le document et les coordonnées du destinataire pour envoi ultérieur
2. Le flux de base recommence à l'étape 4.a

## 2.3 Flux exceptionnels

N/A

## 3. Exigences spéciales

### 3.1 Protection

✓	Protection	Description
	Autorisation	L'utilisateur est-il autorisé à exécuter le processus demandé?
	Authentification	L'utilisateur est-il réellement celui qu'il prétend être?
	Intégrité	S'assurer que les éléments de données sont intégrés, qu'ils sont valablement et correctement formés
	Non-répudiation	Peut-on prouver qu'un utilisateur a exécuté une tâche déterminée? Pouvons-nous éviter une discussion?
	Confidentialité	Les personnes peuvent-elles voir les données?

### 3.2 Fréquence d'utilisation

✓	Fréquence	Description
	Occasionnellement	En moyenne moins de 1x par jour
	Fréquent	En moyenne utilisé entre 1 et 10 fois par jour
	Intensif	En moyenne utilisé plus de 10 fois par jour

### 3.3 Mode d'interaction

✓	Nature des interactions	Description
	Interactif	L'utilisateur attend une réponse du système et inversement (déroulement en alternance)
	Par lots ( <i>batch</i> )	Plusieurs transactions peuvent être émises ensemble, les résultats y afférents peuvent être transmis en même temps
	Déposer	On n'attend pas de réponse immédiate du système

✓	Matériel utilisé	Connecté	Déconnecté
	Poste de Travail		
	Ordinateur Portable		
	...		

### 3.4 Disponibilité

✓	Disponibilité escomptée	Description
	Heures de bureau	entre 8 et 17 heures, 5 jours par semaine
	Heures de bureau prolongées	entre 6 et 19 heures, 5 jours par semaine
	Heures Internet	24 heures sur 24, 7 jours par semaine

Patris	Version: 1.1
Spécification de Use Case: 10B-UC03 Annoncer le paiement d'un dossier d'enregistrement	Date: 16/06/2004
Référence du document	

### 3.5 Autres exigences spéciales

N/A

### 4. Pré-conditions

1. Le dossier est en état « en attente de paiement »

### 5. Post-conditions

1. Le dossier est en état « enregistré fiscal »
2. Un dossier de travail créé pour le service Conservation et Mise à jour la Documentation Patrimoniale

### 6. Points d'extension

N/A

### 7. Questions/Problèmes

N°	Question	Réponse
1		
2		
3		

N°	Problème	Solution	Consensus	Approuvé
1				
2				
3				
4				
5				

### 8. Scénarios

N/A

---

**SPF FIN**

---

**Patris**  
**Spécification de Use Case: 10B-04 Gérer la caisse**

**Version 1.0**

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-04 Gérer la caisse	Date: 15/06/2004
Référence du document	

## Historique des modifications

Date	Version	Description	Auteur
15/06/2004	1.0	Première version	Peter Dillen

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-04 Gérer la caisse	Date: 15/06/2004
Référence du document	

## Table des Matières

1.	Description du Use Case	1
1.1	Brève description	1
1.2	Acteurs et Acteurs Métier impliqués	1
1.3	Concepts impliqués	1
1.4	Règles Métier	1
1.5	Hypothèses	1
2.	Flux d'événements	1
2.1	Flux de base	1
2.2	Flux alternatifs	1
2.3	Flux exceptionnels	2
3.	Exigences spéciales	2
3.1	Protection	2
3.2	Fréquence d'utilisation	2
3.3	Mode d'interaction	2
3.4	Disponibilité	2
3.5	Autres exigences spéciales	2
4.	Pré-conditions	2
5.	Post-conditions	2
6.	Points d'extension	2
7.	Questions/Problèmes	3
8.	Scénarios	3

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-04 Gérer la caisse	Date: 15/06/2004
Référence du document	

# Spécification de Use Case: 10B-04 Gérer la caisse

## 1. Description du Use Case

[Gérer la caisse](#) [Gérer la caisse](#)

### 1.1 Brève description

Après un certain période le comptable dans un antenne d'archive peut décider de verser une partie de la caisse au Trésaurie. Cela se passe en deux étapes dont un des deux est exécuté dans le système. Cet étape consiste en calculer le montant et le transférer. L'autre étape est le versement physique des espèces.

### 1.2 Acteurs et Acteurs Métier impliqués

Acteur	Acteur métier - Lieu	Description
Comptable		
Système « comptabilité »		

### 1.3 Concepts impliqués

Se reporter au glossaire du projet.

### 1.4 Règles Métier

1. Dans chaque antenne d'archive il faut garder un réserve d'argent pour permettre le traitement des paiements en cash dans le bureau.

### 1.5 Hypothèses

N/A

## 2. Flux d'événements

### 2.1 Flux de base

1. Le use case commence lorsque le comptable veut clôturer la caisse pour un certain période
2. Le comptable indique qu'il veut clôturer la caisse
3. Le système :
  - a. calcul le solde des dossiers payés en cash dans la période en tenant compte avec la réserve
  - b. montre le solde qui sera remboursé au système « comptabilité », en tenant compte qu'une réserve restera dans la caisse (BR1)
4. Le comptable valide le montant
5. Le système demande au système « comptabilité » d'exécuter l'écriture comptable identifiée comme suit :
  - a. référence du dossier : le numéro de l'antenne
  - b. numéro de créance au sein du dossier : un nouveau numéro, unique pour l'antenne
  - c. type d'écriture : paiement d'une créance fiscale
  - d. montant : le solde calculé
  - e. débiteur : le comptable
  - f. créancier : l'état
  - g. date de valeur : date du jour
  - h. date de perception : date du jour
6. Le système « comptabilité » confirme la prise en compte de l'écriture comptable
7. Le use case se termine.

### 2.2 Flux alternatifs

N/A

Patris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-04 Gérer la caisse	Date: 15/06/2004
Référence du document	

### 2.3 Flux exceptionnels

N/A

## 3. Exigences spéciales

### 3.1 Protection

✓	Protection	Description
	Autorisation	L'utilisateur est-il autorisé à exécuter le processus demandé?
	Authentification	L'utilisateur est-il réellement celui qu'il prétend être?
	Intégrité	S'assurer que les éléments de données sont intégrés, qu'ils sont valablement et correctement formés
	Non-répudiation	Peut-on prouver qu'un utilisateur a exécuté une tâche déterminée? Pouvons-nous éviter une discussion?
	Confidentialité	Les personnes peuvent-elles voir les données?

### 3.2 Fréquence d'utilisation

✓	Fréquence	Description
	Occasionnellement	En moyenne moins de 1x par jour
	Fréquent	En moyenne utilisé entre 1 et 10 fois par jour
	Intensif	En moyenne utilisé plus de 10 fois par jour

### 3.3 Mode d'interaction

✓	Nature des interactions	Description
	Interactif	L'utilisateur attend une réponse du système et inversement (déroulement en alternance)
	Par lots ( <i>batch</i> )	Plusieurs transactions peuvent être émises ensemble, les résultats y afférents peuvent être transmis en même temps
	Déposer	On n'attend pas de réponse immédiate du système

✓	Matériel utilisé	Connecté	Déconnecté
	Poste de Travail		
	Ordinateur Portable		
	...		

### 3.4 Disponibilité

✓	Disponibilité escomptée	Description
	Heures de bureau	entre 8 et 17 heures, 5 jours par semaine
	Heures de bureau prolongées	entre 6 et 19 heures, 5 jours par semaine
	Heures Internet	24 heures sur 24, 7 jours par semaine

### 3.5 Autres exigences spéciales

N/A

## 4. Pré-conditions

1. Au moins un dossier d'enregistrement est payé en cash dans le période

## 5. Post-conditions

1. Le solde pour l'antenne archive du comptable est adapté

## 6. Points d'extension

N/A



Paris	Version: 1.0
Spécification de Use Case: 10B-04 Gérer la caisse	Date: 15/06/2004
Référence du document	

## 7. Questions/Problèmes

N°	Question	Réponse
1		
2		
3		

N°	Problème	Solution	Consensus	Approuvé
1				
2				
3				
4				
5				

## 8. Scénarios

N/A